



Nations Unies

**Cadre de Coopération  
des Nations Unies pour  
le Développement Durable  
de l'Algérie  
Résumé Exécutif**

2023-2027



Nations Unies  
**Cadre de Coopération  
des Nations Unies pour  
le Développement Durable  
de l'Algérie 2023-2027  
Résumé Exécutif**



# Résumé Exécutif

Ce Cadre de Coopération, couvrant la période 2023-2027, s'inscrit dans le contexte de la réforme du système de développement des Nations Unies qui vise à assurer un appui plus intégré et orienté vers les Objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Agenda 2030 des Nations Unies tout en tenant compte des besoins identifiés par le partenaire algérien et de ses priorités en lien avec la réalisation des ODD. Il représente la vision et la direction stratégique de la coopération entre l'Algérie et les Nations Unies, en ciblant en particulier les catégories de population vivant en situation de vulnérabilité.

Les progrès de l'Algérie par rapport aux cibles des ODD depuis 2015 ont été notables. Malgré le contexte de crise sanitaire de la Covid, les réformes dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, au cœur du Plan d'Action du Gouvernement 2021-2024, se poursuivent à un rythme soutenu, avec pour objectifs l'accélération de la diversification économique et de la transition énergétique, la création d'emplois, notamment pour les jeunes, ainsi que l'amélioration des services publics et la résilience des institutions et de la population face aux changements climatiques et aux différentes crises. Le Plan accorde une place prépondérante à l'inclusion socio-économique des populations des régions accusant un retard en matière de développement. Il reconnaît que la réalisation de ces réformes requiert des changements dans les modes de gouvernance pour une société plus inclusive et une administration plus moderne et plus performante.

S'appuyant sur l'analyse du progrès de l'Algérie dans l'atteinte des cibles des ODD et sur son Rapport Volontaire National, présenté à l'ECOSOC en 2019, l'Équipe de pays des Nations Unies considère que les défis transversaux pour l'accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont : i) le renforcement de la confiance dans les institutions ; ii) la lutte contre la dégradation de la biodiversité, les changements climatiques et l'accroissement des risques majeurs ; iii) la transformation de l'économie vers un modèle résilient, à faible empreinte environnementale et générant plus d'emplois décents pour une population active en croissance ; iv) l'accès équitable à des services de santé de qualité ; v) la durabilité et l'efficacité du modèle social ; vi) l'autonomisation et l'inclusion socio-économique des femmes et des jeunes ; vii)

l'amélioration de la qualité du système d'éducation et de formation pour son adéquation avec les besoins du marché de travail.

Compte tenu de l'existence d'un important capital humain qualifié, de l'allocation importante de ressources financières publiques au développement durable et de l'existence d'un réseau d'infrastructures socio-économiques robuste, la vision nationale d'un développement économique résilient, inclusif et solidaire, et d'une croissance bénéficiant à toutes les franges de la société y inclus les catégories de personnes vivant en situation de vulnérabilité dans les régions accusant un retard en matière de développement est réalisable. Toutefois, ceci requiert la mise en œuvre de politiques publiques qui intègrent les trois dimensions du développement durable, à savoir la prise en charge des besoins de la population en termes de développement social, économique et environnemental.

L'appui du Système des Nations Unies en Algérie tient compte des avantages comparatifs du système multilatéral qui se situent notamment au niveau du plaidoyer en faveur d'un espace politique pour le développement durable et de la mobilisation d'expertise qui permet de renforcer les capacités humaines et institutionnelles de la Partie algérienne. Il tient compte également de l'effet de levier que représentent les potentialités considérables de l'Algérie en matière de transition vers le développement durable. Avec une approche de mutualisation des efforts des agences onusiennes, ce cadre se focalise sur des actions à fort potentiel pour la réalisation, par la Partie algérienne avec l'appui du SNU, des ODD, dans le but de contribuer à la réalisation des quatre résultats suivants :

- La population, y compris les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie des conditions nécessaires au développement d'une économie plus résiliente et diversifiée en s'appuyant sur un environnement favorable à l'investissement et au développement des entreprises durables créatrices de valeurs ajoutées et génératrices d'emplois décents.
- La population bénéficie d'institutions plus transparentes, redevables et efficaces qui garantissent une participation inclusive, l'Etat de droit ainsi que la promotion des valeurs d'inclusivité et de non-discrimination, y compris pour les personnes vivant en situation de vulnérabilité.
- La population, y compris les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie des services de santé de qualité, résilients, y compris en matière de prévention, d'un système éducatif et de formation de qualité et d'un système de protection sociale performant.

- La population bénéficie de la mise en œuvre des politiques adoptées par le gouvernement algérien en consécration du droit constitutionnel à un environnement sain et en lien avec ses objectifs de transition énergétique, ainsi qu'en conformité avec les traités environnementaux multilatéraux portant, entre autres, sur la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la diversité biologique, la gestion des risques majeurs, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres

La mise en œuvre des actions prévues par ce cadre prendra systématiquement en considération cinq dimensions transversales : i) la généralisation de l'égalité des sexes pour apporter les réponses les plus adéquates et transformatrices ; ii) l'utilisation du numérique comme levier tant pour l'accès aux services et leur gestion que pour faciliter les échanges économiques ; iii) la production et l'analyse de données désagrégées qui permettront de mieux identifier les personnes vivant en situation de vulnérabilité et de renseigner les politiques publiques ; iv) la coopération Sud-Sud et triangulaire en s'appuyant sur les pratiques à succès ainsi que sur les solutions innovantes et efficaces; v) l'innovation qui sera encouragée dans une optique d'accélération de la transition vers le développement durable.

Ce cadre de Coopération 2023-2027 rassemble les agences, fonds et programme du SNU opérant en Algérie, ainsi que certaines entités onusiennes non-résidentes, identifiées en concertation avec le Gouvernement algérien et qui apporteront l'expertise dont elles disposent où qu'elles pourraient mobiliser dans les domaines prioritaires définis par la Partie algérienne. Il sera opérationnalisé à travers des Plans de travail annuels conjoints pour chaque résultat stratégique, et le rapportage annuel au Comité Exécutif, co-présidé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et Bureau du le Coordonnateur Résident du SNU afin d'assurer la redevabilité de l'action onusienne et son alignement sur les priorités nationales. Le Comité Exécutif décidera également de l'ajustement éventuel des résultats du Cadre. Avant la fin du cycle, une évaluation indépendante sera menée pour documenter les leçons apprises de la coopération et formuler des recommandations pour le nouveau cycle.

